RCS : CHAMBERY
Code greffe : 7301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHAMBERY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1965 B 50056
Numéro SIREN : 076 520 568
Nom ou dénomination : ADS

Ce dépôt a été enregistré le 16/02/2018 sous le numéro de dépôt 3079

ADS
Société Anonyme au capital social de 17.756.460 Euros
Siège social : Arc 1800 – Le Chalet des Villards
73700 BOURG SAINT MAURICE
SIREN 076 520 568 -R.C.S. : CHAMBERY

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 01 Février 2018

TRIBUNAL de COMMERCE de CHAMBERY
DEPOT du 16 FEV. 2018
N° LE Greffier

L'an deux mille dix-huit
Et le premier février
A l'issue de l'Assemblée Générale mixte Ordinaire et Extraordinaire

Les Membres du conseil d'administration de la société « ADS» se sont réunis dans les bureaux de la CDA-DS Macôt – Le Creux Vincent – 73210 MACOT

SONT PRÉSENTS OU REPRESENTES ET ONT ÉMARGÉ LE REGISTRE DE PRÉSENCE :

- Monsieur David PONSON — Administrateur
- Monsieur Frédéric CHARLOT — Administrateur – Directeur Général
- Monsieur Laurent CHELLE — Administrateur
- Monsieur Bernard CHAPUIS — Administrateur
 Représenté par M. David PONSON

- Monsieur François RIBLET représentant de la Banque Populaire des Alpes, Censeur
- Monsieur Yves GIRERD-POTIN, représentant de la CADS DEVELOPPEMENT, Censeur

SONT ABSENTS ET EXCUSES
- SOCIETE D'AMENAGEMENT DE LA STATION DE LA PLAGNE LA PLAGNE » — Administrateur
- Monsieur Benoît MOUSSEUX – Représentant du Comité d'Entreprise Collège Employés et ouvriers

EST ABSENT
- Monsieur Sébastien MALNORY, représentant du Comité d'Entreprise – Collège Cadres et maîtrise d'ouvrage

Assistent également à la séance, sans voix délibérative

- Madame Isabelle CHEVALIER, secrétaire de séance
- Monsieur Philippe RICHERMOZ - Responsable Finances et Contrôle de Gestion
- Monsieur Michel FEVRE - consultant

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

- **Composition du bureau**
- **Pouvoirs**
- **...**

...

PREMIERE DECISION

Les Membres du Conseil d'Administration décident de reconduire, **Monsieur David PONSON,** dans ses fonctions de Président du Conseil d'Administration, pour la durée de son mandat d'administrateur auquel il a été renommé, soit jusqu'à l'assemblée générale qui approuvera les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2023.

Cette décision est adoptée à l'unanimité, Monsieur David PONSON s'abstenant

Monsieur David PONSON, remercie les Membres du Conseil de leur confiance et déclare accepter ces fonctions et n'être frappé par aucune incompatibilité prévue par la loi.

DEUXIEME DECISION

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un extrait ou d'un original des présentes en vue d'accomplir les formalités découlant de la précédente décision.

Cette décision est adoptée à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré

Pour extrait

Greffe du tribunal de commerce de Chambéry : dépôt N°3079 en date du 16/02/2018

ADS

Société Anonyme au Capital social de 17.756.460 €uros

Siège social : le chalet des villards - ARC 1800 - 73700 BOURG SAINT MAURICE

SIREN : 076 520 568 - R.C.S : CHAMBERY

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 01 FEVRIER 2018

TRIBUNAL de COMMERCE CHAMBERY
DEPOT du 16 FEV. 2018
N° 3079 LE Greffier

...

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate l'arrivée à terme du mandat des administrateurs suivants :

- **Monsieur David PONSON**
- **Monsieur Frédéric CHARLOT**

et sur proposition du conseil d'administration décide de renouveler leur mandat, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes clos le 30 septembre 2023.

Cette résolution est adoptée

CINQUIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une copie conforme ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales afférente aux résolutions ci-dessus adoptées et d'une façon générale faire ce que nécessaire.

Cette résolution est adoptée

....

Pour extrait